



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Klarlack, 150 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis aérosol

Utilisations identifiées

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Marabu GmbH & Co. KG
Asperger Strasse 4
71732 Tamm
Germany
No. de téléphone +49-7141/691-0
No. Fax +49-7141/691-147
Service émetteur /
téléphone Department product safety
Adresse email de la
personne PRSI@marabu.de
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Aérosol 1	H222 H229
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptif ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501.9	Éliminer le contenu / réceptif comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Acétate d'éthyle;Acétate de n-butyle;Propane-2-ol;Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
----------	---

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Autres informations complémentaires

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Vernis aérosol contenant des solvants

Composants dangereux**Acétate d'éthyle**

No. CAS	141-78-6
No. EINECS	205-500-4
Numéro d'enregistrement	01-2119475103-46
Concentration	>= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Propane-2-ol

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

No. CAS 67-63-0
 No. EINECS 200-661-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25
 Concentration >= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H336

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

No. CAS 108-65-6
 No. EINECS 203-603-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119475791-29
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 STOT SE 3 H336

Acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4
 No. EINECS 204-658-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 STOT SE 3 H336

2-Butoxyéthanol

No. CAS 111-76-2
 No. EINECS 203-905-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119475108-36
 Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Acute Tox. 4 H332
 Acute Tox. 4 H312
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Irrit. 2 H319

Autres ingrédients ***

Oxyde de diméthyle

No. CAS 115-10-6
 No. EINECS 204-065-8
 Numéro d'enregistrement 01-2119472128-37
 Concentration >= 25 < 50 % [3]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Flam. Gas 1 H220
Press. Gas

*
*
*

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Ne pas utiliser des solvants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité C (gaz combustibles)
Classe de température T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Vernis aérosol

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Oxyde de diméthyle

Liste	VLEP			
Valeur	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)

Etablie le: 2011



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Acétate d'éthyle

Liste	VLEP			
Valeur	1400	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 18				

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	VLEP			
Valeur	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2011; Remarque: FT: 221				

Propane-2-ol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	980	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 66				

2-Butoxyéthanol

Liste	VLEP			
Valeur	49	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	246	mg/m ³	50	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2012; Remarque: TMP: 84; FT: 76				

Acétate de n-butyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m ³	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m ³	200	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 31				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *****Acétate d'éthyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Aigu		
Voie d'exposition	par inhalation		
Concentration	1468		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Aigu		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet local		
Concentration	1468		g/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	63		mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	734		mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effets chroniques		
Concentration	734		mg/m ³



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	734	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	37	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	367	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	4,5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m ³

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	796	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	275	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	320	mg/kg/d



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	33	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	36	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Durée de la vie	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	550	mg/m ³
Acétate de n-butyle		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	960	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	960	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	480	mg/m ³



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	859,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	859,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	102,34	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	102,34	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Oxyde de diméthyle		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1894	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	471	mg/m ³
Propane-2-ol		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Concentration	500	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	888	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg/d
2-Butoxyéthanol		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1091	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matiere: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Concentration	125	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	98	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89,5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	426	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26,7	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	75	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Acétate d'éthyle**

Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Concentration	0,26		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Aquatique		
Concentration	0,026		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,34		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0,034		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,22		mg/kg

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Substance de référence	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,635		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	3,29		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,29		mg/kg
Source	Données de la littérature		
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	100		mg/l
Source	Données de la littérature		
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0,329		mg/kg
Source	Données de la littérature		
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,0635		mg/l

Acétate de n-butyle

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,18		mg/l



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0,0981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau (rejet intermittent)		
Concentration	0,36		mg/l
Oxyde de diméthyle			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,155		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau (rejet intermittent)		
Concentration	1,549		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,016		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	160		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,681		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,069		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,045		mg/kg
Propane-2-ol			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	140,9		mg/l



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	140,9		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	2251		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	552		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	552		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	28		mg/kg
2-Butoxyéthanol			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	8,8		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,8		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	34,6		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	463		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,88		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	3,46		mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2; Appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc nitrile doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Aérosol

Couleur incolore

Odeur de solvant

valeur pH

Remarque Non applicable

Point de fusion

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 76 °C

Pression 1.013 hPa

Source Données de la littérature

Point d'éclair

Remarque Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure env. 2 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure env. 12 %(V)

Source Données de la littérature

Densité

Valeur 0,79 g/cm³

température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque non miscible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Valeur env. 425 °C

Source Données de la littérature



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Viscosité

Remarque

Remarque

non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

irritant

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**Remarque
évaluationLes critères de classification sont remplis.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages qui ne sont pas vidés sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2
Carte pour désignation du danger	2.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	-
Quantité limitée	1 l
Les catégories de transport	2

14.5. Dangers pour l'environnement

-	
Code de restrictions en tunnels	D

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2.1
--------	-----

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	-
--------------------	---

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2.1
--------	-----

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	-
--------------------	---

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Information pour tous les modes de transport



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE**

Catégorie	8	Extrêmement inflammable	10.000	kg	50.000	kg
-----------	---	-------------------------	--------	----	--------	----

COV

COV (CH)	86,84	%	686	g/cm ³
----------	-------	---	-----	-------------------

COV (CE)	86,84	%	686	g/cm ³
----------	-------	---	-----	-------------------

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

GGVSee: Gefahrgutverordnung See

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Air Transport Association

IATA: International Civil Aviation Organization

CAS: Chemical Abstracts Service

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

EmS: Emergency Schedules



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 4 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006857

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 09.07.19

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances
MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan)
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
UN: United Nations
OEL: Occupational exposure limit

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.